



Vanves, le 22 novembre 2016

A tous les parents
des écoles maternelles et élémentaires

Affaire suivie par :
 C.RÉJAUD
 Service Éducation
 01 41 33 92 24
 CR/MC 2211-5149

Objet : Accès des parents aux écoles

Madame, Monsieur,

Le 21 novembre dernier s'est tenue une réunion de concertation entre les fédérations de parents d'élèves, les directions d'écoles, l'Inspectrice de l'Education Nationale, les services municipaux et moi-même concernant l'accès des parents aux écoles.

Je vous prie de trouver ci-dessous les dispositions **applicables à compter du lundi 28 novembre 2016** :

En maternelle :

- Avant l'école, un parent peut accompagner son enfant jusqu'à l'accueil de loisirs entre 8h et 8h20.
- A 8h20, un parent peut accompagner son enfant jusqu'à sa classe.
A 11h30, **hors mercredi**, si l'enfant ne mange pas à la cantine, le parent vient le chercher dans sa classe et le raccompagne à la grille de l'école à 13h20.
- Entre 17h et 19h, un parent* peut entrer dans l'accueil de loisirs pour venir chercher son enfant.

En élémentaire :

- Avant l'école, un parent peut accompagner son enfant jusqu'à l'accueil de loisirs entre 8h et 8h20.
- Entre 17h et 19h, un parent* peut entrer dans l'accueil de loisirs pour venir chercher son enfant.

Pour tous, les sorties à 15h et à 16h30 et le mercredi à 11h30, se font à la porte ou à la grille de l'école, ainsi que les sorties de l'accompagnement scolaire et des dispositifs Coup de Pouce.

Le mercredi et les jours de vacances : un parent peut accompagner et venir chercher son enfant dans l'accueil de loisirs.

* Le parent peut se faire représenter par un tiers autorisé par écrit, âgé de plus de 16 ans et muni de sa pièce d'identité.

Mairie de Vanves
 23, rue Mary Besseyre
 CS 40001
 92172 Vanves cedex
 www.vanves.fr

Téléphone
 01 41 33 92 00
 Télécopie
 01 41 33 92 35

E-mail
 servicesmunicipaux@ville-vanves.fr

Comptant sur votre coopération, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués.



*Bien à vous,
 Bernard Gauducheau*

Bernard GAUDUCHEAU
 Maire de Vanves
 Conseiller Régional d'Ile-de-France

PJ : tableau récapitulatif d'accès des parents aux écoles